

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_6
id. 4595

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16*

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS
ET AU SUIVI DES EAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2018 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 182 705,50 € se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	51 071,80 €
Excédent 2017	89 666,84 €
Dépenses	4 468,97 €
Sous-total	136 269,67 €
Reste à réaliser 2018 en dépenses	8 660,00 €
Excédent d'investissement	127 609,67 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	634 898,65 €
Excédent 2017	92 126,04 €
Dépenses	671 928,86 €
Excédent de fonctionnement	55 095,83 €

La section d'investissement ne présente pas d'écritures significatives en dépenses réelles.

Concernant les dépenses de la section de fonctionnement :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 141 460,54 €, en augmentation de 9 % par rapport à 2017, sont constituées à 55 % par les frais d'analyses, indispensables au cœur d'activité du SATESE, et d'une dépense ponctuelle de 5 000 € pour une formation d'utilisation des drones, ainsi que de 3 000 € de réparation de matériel technique.
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 485 624,37 € et sont en augmentation de 2,42 % par rapport à 2017 compte tenu du remplacement d'un agent en arrêt maladie longue durée. À noter en 2018, qu'un agent du SATESE est réaffecté au sein de la direction de l'immobilier du Département.

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées :

- des recettes d'activités (chapitre 70) : 42 061,97 €, soit 7 % des recettes réelles, encaissées en contrepartie des visites sur les stations d'épuration dans le cadre de prestations de service pour les collectivités non éligibles à l'assistance technique du Département
- des participations extérieures des communes et intercommunalités pour l'appui technique en assainissement collectif et non collectif, dans le cadre de conventions de partenariat : 56 635,68 €, soit 9 % des recettes réelles,
- de la participation de l'Agence de l'eau Adour-garonne : 279 011 €, soit 44 % des recettes réelles,
- de la subvention d'équilibre versée à hauteur de 253 000 €, représentant 40 % des recettes réelles.

Le report des résultats de l'exercice 2018 a été intégré par anticipation au budget primitif 2019 et est identique à celui-ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2018 du Payeur départemental concernant le SATESE ;
- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, lequel fait apparaître un excédent global de 182 705,50 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide de reporter les résultats excédentaires comme suit :
 - 136 269,67 € en section d'investissement (compte 001) ;
 - 55 095,83 € en section de fonctionnement (compte 002).

Nombre de votants : 29

Pour : 27

Contre : /

Abstentions ; 2

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC